ÉCONOMIE

NABIL SHEIKH HASSAN
Docteur en Sciences économiques (UCLouvain)

Le petit théâtre de l'Arizona : décryptage des logiques socio-économiques

Après presque deux ans d'exercice du pouvoir, le gouvernement Arizona fait face à une situation budgétaire compliquée. Ses choix en matière de marché du travail, de protection sociale et de finances publiques, présentés comme autant de solutions, révèlent les orientations de sa politique publique : une logique socio-économique de marchandisation tous azimuts et de réduction du périmètre de l'État qui n'augure pas forcément une amélioration des finances publiques.

Plantons le décor sur le plateau avant de laisser place aux acteurs et à leur script. Les comptes de la maison Belgique ne sont pas bons : Eurostat annonce pour 2025 un des pires déficits de la zone euro, à 5,2 % du PIB, et, à politique inchangée, le Bureau fédéral du Plan le voit se creuser jusqu'à 6,2 % du PIB en 2030. Le tableau change un peu si l'on écarte les charges d'intérêts : ce déficit qu'on qualifie alors de « déficit primaire » est de 2,9 % du PIB en 2025 et resterait stable en 2030. Autrement dit, la dégradation projetée vient des intérêts, qui passent de 2,2 % à 3,4 % du PIB. Un déficit primaire large et récurrent fait monter la dette. Il devient plus problématique si la croissance économique est plus faible que le taux d'intérêt qu'on paie sur la dette. Dans ce cas, la dette grossit d'elle-même : même un budget à l'équilibre hors intérêts ne suffit plus à la stabiliser, il faut dégager un surplus, donc couper dans les dépenses ou prélever davantage, rien que pour stabiliser la dette. Ces dernières années, la Belgique a emprunté à des taux inférieurs à la croissance. Mais on assiste actuellement à une remontée nette des taux d'intérêt alors que la croissance reste faible. Les intérêts payés passeraient de 14 milliards d'euros en 2025 à 25 milliards en 2030 selon le Bureau du Plan. Ce sera autant que tout l'investissement public projeté. Plus que les indemnités maladie-invalidité et les allocations de chômage réunies. Chaque euro versé aux créanciers est un euro qui ne va ni à la protection sociale, ni à l'adaptation au dérèglement climatique. Avant même un très hypothétique emballement de la dette, c'est déjà le genre de scénario plus probable qu'on devrait vouloir éviter.

« Chaque euro versé aux créanciers est un euro qui ne va ni à la protection sociale, ni à l'adaptation au règlement climatique. »

Dans ce décor, les acteurs politiques ont une infinité de scripts possibles, à situer entre les deux extrêmes de la dramaturgie économique : augmenter les recettes ou diminuer les dépenses. Le premier cas ne manque pas d'arguments. Les recettes sont inférieures aux dépenses hors intérêts depuis 2019, et elles ne cessent de plonger depuis leur pic sous le gouvernement Di Rupo : 52,7 % du PIB en 2013, 49,0 % en 2025, 48,2 % projetés en 2030. Les dépenses hors intérêts, elles, tournent autour de 52 % du PIB, à peu près leur niveau de 2013. Le choix est éminemment politique, mais il a également des impacts à moyen et long termes : tant une coupe de dépenses qu'une hausse des recettes peut freiner ou doper la croissance économique future et donc influencer les finances publiques à l'avenir.

Dans cette ambiance, le 4 février 2025, Bart De Wever annonçait déjà « l'exercice d'assainissement budgétaire le plus difficile de notre histoire moderne »[1].

Par contre, au vu des chiffres, l'assainissement se fait attendre : à politique inchangée, le déficit primaire de 2030 serait le même qu'en 2025. Ce n'est pourtant pas faute d'annonces et de mesures, qui en disent long sur la logique socio-économique que le gouvernement fédéral entend imprimer à la Belgique. Plutôt que d'égrener une litanie de mesures, penchons-nous sur quelques-unes qui révèlent la vision gouvernementale.

Acte 1 : récompenser le travail ?

La dernière campagne électorale avait avec emphase glorifié les travailleur·ses qu'il fallait « récompenser par un salaire plus élevé ». Au lieu de choisir la voie de hausses de salaires réels, le gouvernement laisse la loi de 1996, durcie en 2017, agir sans aucune augmentation au-delà de l'indexation en 2025-2026. Sur le temps long, les salarié·es belges ont en moyenne vu leur salaire réel augmenter de 0,47 % par an depuis 1996, en ligne avec les Pays-Bas (+0,41 %/an), mais près de deux fois moins qu'en France ou en Allemagne (+ 0,8 %/an). C'est dans ce contexte que s'ajoute un index plafonné au-delà de 4 000 € bruts pour le salaire[2].

1 Bart De Wever, déclaration de politique générale, Chambre des représentants, 4 février 2025.



Chambre des représentants de Belgique / © François Lambregts / collage © Elsa Kbaier

Augmenter à la source ce que rapporte le travail n'est pas la solution adoptée et le gouvernement a de plus choisi de précariser davantage le non-travail. Perdre son emploi signifie désormais sortir de l'assurance chômage au bout de deux ans au plus. On passe donc après deux ans d'une logique assurantielle pour laquelle on cotisait à une logique d'assistance (CPAS) dans laquelle le droit aux allocations est conditionné aux ressources dont on dispose. L'exclusion du chômage est présentée comme une politique d'emploi : en coupant dans les allocations, le gouvernement entendait inciter les chômeur·ses à retrouver du travail au plus vite dans les emplois vacants. Pourtant, sur les quelques 99 000 personnes exclues du chômage au premier semestre 2026, près de la moitié a frappé aux portes des CPAS quand le gouvernement tablait sur un tiers. Le gouvernement s'assure également que les salarié·es qui subissent le monde du travail voient leurs conditions en arrêt maladie durcies, avec pressions, contrôles et sanctions.

Acte 2 : le repos, l'extension du domaine du capitalisme

Le deuxième acte se joue sur le temps. Les conquêtes sociales ont préservé du marché des morceaux de vie : la nuit, le dimanche, la limitation des heures journalières, les études, la retraite, les congés payés. Si certaines de ces périodes devaient être des temps de prestation, elles allaient de pair avec un cout plus élevé pour l'employeur·se et un sursalaire pour le travailleur ou la travailleuse.

L'Arizona finit de rompre des digues qui avaient commencé à céder sous les coups de pioche des gouvernements précédents. Les heures supplémentaires sont exonérées d'impôt et de cotisations, jusqu'à 240 heures par an sans sursalaire ; le sursalaire de nuit ne commence plus qu'à 23 heures pour les nouveaux et nouvelles engagé·es des secteurs de la distribution et de la logistique ; suppression de l'obligation de jour de fermeture hebdomadaire des magasins.

Le temps de repos qui était un droit perd son statut en étant de plus en plus traité comme du temps ordinaire qui ne coute rien de plus aux employeur·ses. De cette façon, cela permet d'imposer un nouveau régime de travail dans les secteurs concernés où une heure prestée le soir ou le dimanche est traitée comme une heure prestée en journée. Dans les secteurs concernés, les travailleur·ses, souvent moins qualifié·es et plus désarmé·es sur le marché du travail, doivent se plier à ces nouvelles normes aux conséquences néfastes pour leur équilibre vie privée-vie professionnelle.

Dernier exemple : les pensionné·es peuvent cumuler un flexi-job sans plafond d'exonération fiscale, et les plus de 65 ans représentent déjà 30 % des heures des flexi-jobs. La pension, conçue comme un temps soustrait au marché, devient aussi un temps consacré à la recherche d'un revenu complémentaire. Même la vieillesse devient une réserve de main-d'œuvre bon marché.

Acte 3 : délégitimer l'impôt

Un flexi-job, c'est un revenu sans impôt jusqu'à 18 000 € par an (sans plafond pour les pensionné·es) sans cotisation personnelle et avec une cotisation patronale de 28 %. Chaque heure prestée sous ce statut plutôt qu'en contrat

2 Ce plafonnement s'est aussi appliqué aux pensions et allocations au-delà de 2 000 € bruts.

« Du dérèglement climatique à l'intelligence artificielle en passant par la course au réarmement, le futur proche invite à formuler et incarner un projet qui permette au plus grand nombre de se projeter dans une vie bonne. »

ordinaire rapporte moins à l'État et à la sécurité sociale, au moment même où les finances publiques sont en souffrance. Pourtant, le gouvernement a décidé d'élargir à tous les secteurs ce système pensé au départ pour l'horeca. La justification avancée est celle d'une augmentation des emplois offerts. Or il est fort à parier que ces jobs se substitueront en partie à l'emploi existant. Il faut donc chercher une explication complémentaire.

Pour ce faire, rapprochons cette politique d'autres systèmes similaires dont la Belgique a l'habitude : voitures de société, chèques-repas, écochèques et autres avantages de toute nature. Dans le cas des flexi-jobs, on défiscalise du temps. Dans le cas des avantages extralégaux, on défiscalise des formes de rémunération. Cela habitue employeur·ses et salarié·es à remplacer une heure ordinaire par une heure défiscalisée, un salaire ordinaire par un salaire défiscalisé, et à considérer l'impôt et les cotisations comme un poids dont on peut se délester plutôt que comme la contrepartie d'un droit ou d'un service. « Refuser l'impôt, ce n'est pas un positionnement politique. C'est une nécessité pour notre pays »[3], assène le président du Mouvement réformateur. Faire détester l'impôt, voilà bien l'enjeu de ce troisième acte. Cette stratégie est inspirée des conservateurs américains qui l'appellent « starve the beast », affamer la bête, l'État. On baisse d'abord les impôts pour séduire l'électorat, ce qui crée un déficit insoutenable et permet de piéger les gouvernements suivants dans une logique de baisse des dépenses ou dans une remontée des impôts, souvent impopulaire si elle touche tout le monde.

Cette stratégie omet un fait : tous prélèvements confondus, l'imposition reste progressive, sauf pour les ultra-riches. Les ménages paient entre 37 et 47 % de leur revenu en impôts et cotisations, tandis que le 1 % le plus riche n'en paie que 23 %[4]. Les épaules les plus larges ne portent pas autant qu'elles le devraient. Cela devrait inciter à revoir les mécanismes d'évitement, comme la mise en société des revenus du travail, ainsi que la taxation des revenus du capital, ou à défaut du patrimoine.

Enfin, faute de laisser les travailleur·ses obtenir un salaire brut plus élevé, le gouvernement en vient à promettre des baisses d'impôts sur les revenus du travail. Augmenter le salaire net sans toucher au brut revient à faire financer par l'État les hausses de salaires rendues minimales avec la loi de 1996 et la modération salariale. On en profite alors pour habituer les travailleur·ses à des niveaux d'impôts plus faibles. Cela pose deux problèmes. D'abord, le gel réel des salaires permet au capital de capter une plus grande part de la valeur ajoutée, sans garantie d'effets sur l'emploi, et ce alors que le capital est moins taxé que le travail. Ensuite, si la baisse d'impôts n'est pas compensée par un surcroît d'activité économique, les recettes reculent et l'on revient au point de départ : plus de déficit, et donc de nouvelles mesures d'économie à prendre.

Rideau ?

Faut-il parler de rupture historique ? La théorie de la régulation offre une grille utile pour analyser les basculements au sein du capitalisme, qui se concrétise très différemment selon les pays. Cinq institutions peuvent être examinées : la monnaie et la finance, l'articulation avec le système international, la concurrence, le rapport salarial, les rapports entre l'État et l'économie. On considère changer de régime quand plusieurs d'entre elles se transforment radicalement et que leur hiérarchie bouge. Rien de tel jusqu'ici : la finance reste aux commandes, les règles budgétaires européennes encadrent le tout. Deux institutions semblent particulièrement affectées en Belgique par le gouvernement actuel : le rapport salarial et le rapport entre l'État et l'économie, à travers l'impôt et la sécurité sociale. Les éléments soulevés semblent en continuité avec ce que l'on a observé dans des pays voisins. Seulement, l'impératif de rétablissement des finances publiques, utilisé pour justifier ces mesures, ne tient pas. Le plan transmis à l'Europe en mars 2025 promettait 2,6 points de PIB d'amélioration sur la législature ; pour l'instant, à politique inchangée, l'effort serait à peu près nul. Les mesures ont sans doute moins pour objectif de restaurer les finances que de bouleverser le rapport salarial et le rapport à l'État et la protection sociale.

La question qui se pose aux acteurs sociaux (partis d'opposition, syndicats, mouvements sociaux) est dès lors la suivante : quelle stratégie face à ce projet socio-économique et politique cohérent de l'Arizona ? Le minimum est sans doute de montrer que d'autres mesures sont possibles. Mais c'est insuffisant. Du dérèglement climatique à l'intelligence artificielle en passant par la course au réarmement, le futur proche invite à formuler et incarner un projet qui permette au plus grand nombre de se projeter dans une vie bonne. Cela invite à dépasser les promesses sociales-démocrates sacrifiées à chaque négociation avec des partis arrimés au marché. Aux acteurs concernés par un futur émancipateur de monter sur scène avec un texte plus enthousiasmant et avec la conviction qu'ils peuvent le concrétiser.

3 Georges-Louis Bouchez, Rentrée politique du MR, 6 septembre 2026.

4 Decoster, A., Decancq, K., De Rock, B., & Gobbi, P. (2024). *Inégalités en Belgique. Un paradoxe ?* Lannoo Meulenhoff-Belgium.